



T-ES(2024)OJ3_fr

9 août 2024

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Projet d'ordre du jour

Événement de renforcement des capacités

Début de l'événement : mardi 5 novembre 2024, 9h30

Fin de l'événement : mardi 5 novembre 2024, 17h00

ET

43^{ème} réunion du Comité de Lanzarote

Ouverture de la réunion : mercredi 6 novembre 2024, 9h30

Clôture de la réunion : vendredi 8 novembre 2024, 17h00

Pause déjeuner : entre 12h30 et 14h00

Lieu : Salle CR3, 7^{ème} étage

Bâtiment C

Centre International de Vienne des Nations Unies

Wagramer Strasse 5

Vienne, Autriche

Organisés avec le soutien des autorités autrichiennes

5 novembre 2024

**ÉVÉNEMENT ANNUEL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SUR
« Les technologies émergentes : menaces et opportunités pour la
protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels »**

Le programme de l'événement est encore en cours d'élaboration. Une note conceptuelle sera communiquée prochainement.

L'événement se déroulera de 9h30 à 17h00.

L'enregistrement débutera à 9h00 car un badge avec photo sera délivré.

6-8 novembre 2024

43^{ème} REUNION DU COMITÉ DE LANZAROTE

Chaque journée de réunion se déroulera de 9h30 à 17h00.

- 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

- 2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**
 - 2.1. « Protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance : cadres juridiques »
 - 2.1.1. Présentation par les rapporteuses des principales tendances qui se dégagent des réponses aux questions 17 à 20
 - 2.1.2. Mise à jour du secrétariat sur les prochaines étapes de la préparation du rapport de suivi
 - 2.2. Point sur la procédure d'évaluation de la conformité des États parties aux recommandations du 2^{ème} cycle de suivi sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants
 - 2.3. Point sur les informations reçues dans le cadre de l'enquête sur les mécanismes de collecte des données

3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

3.1. Débriefing de l'événement de renforcement des capacités 2024 et suites éventuelles

3.2. Informations par les membres, les participants et les observateurs sur les changements intervenus dans les politiques nationales, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques et/ou présentations d'activités pertinentes

3.2.1. Table ronde annuelle des organisations de la société civile

3.2.2. Échange thématique sur les mécanismes de collecte de données (CAN via MDS, ONUDC, EUROSTAT, Italie, UNICEF)

3.2.3. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national qui illustre l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote

3.2.4. Échange d'informations avec la Commission Européenne sur l'état d'avancement de la [directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que contre les matériels relatifs à des abus sexuels sur enfants, et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil \(refonte\)](#), et de la proposition de [règlement établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#)

3.2.5. Point sur l'avancement des [négociations](#) (informations en anglais uniquement) du comité ad hoc des Nations unies (UN AHC) en vue de l'élaboration d'une convention internationale globale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins criminelles

3.2.6. Suivi de la décision du Comité de Lanzarote concernant la [Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants](#) (Bogota, 7-8 novembre 2024)

4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote

4.1. Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions ou à des événements au nom du Comité de Lanzarote

4.1.1. Comité de la Convention sur la cybercriminalité T-CY (en ligne, 18-20 juin 2024)

4.1.2. Réunion plénière du Groupe consultatif du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine (Strasbourg, 1-2 juillet 2024)

4.1.3. Lancement de la campagne « Donnons de la voix » par EPAS Chypre (18 septembre 2024)

4.1.4. Groupe de travail CJ/ENF-ISE (Strasbourg, 14-16 octobre 2024)

5. Questions procédurales

5.1. Élection du Bureau

5.2. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

6. Questions diverses

6.1. Discussion du programme de travail et des projets pour 2025 : célébration des 15 ans de l'entrée en vigueur de la Convention de Lanzarote le 1^{er} juillet 2010 et 10^{ème} édition de la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

Dates des prochaines réunions plénières

- **44^{ème} réunion plénière** : 4-6 mars 2025, Strasbourg
- **45^{ème} réunion plénière (+ 15^{ème} Anniversaire & événement de renforcement des capacités)** : 24-27 juin ou 1-4 juillet 2025 (dates et lieu à confirmer)
- **46^{ème} réunion plénière** : 18-20 novembre 2025, Strasbourg